

R É S O L U T I O N
2026-002

EMBAUCHE POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE – ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Motte (La Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2026, le Président de la Commission municipale (la Commission) a désigné monsieur Joseph-André Roy, et en son absence, madame Sandra Bilodeau, membres de la Commission, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour son administration;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'embaucher Justin Chabot pour une durée déterminée, soit du 18 au 24 août 2026, notamment pour permettre la tenue de l'évènement La Route du Terroir le 22 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a confirmé la disponibilité des crédits nécessaires à cette embauche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Justin Chabot à titre d'étudiant pour la période comprise entre le 18 et le 24 août 2026, aux conditions prévues dans le contrat de travail à durée déterminée à intervenir entre lui et la Municipalité de La Motte;

D'AUTORISER le maire suppléant et la directrice générale de la Municipalité de La Motte à signer tout document à cet effet.



Joseph-André Roy
Membre
Commission municipale du Québec